

FINANCES INFORMATIONS



LES PRIORITÉS DE FO FINANCES LA SANTÉ DES AGENTS L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL : un combat quotidien !

LES AGENTS AU CŒUR DE NOS REVENDICATIONS

Pour la Fédération des Finances FO, tout doit être mis en œuvre pour que soit garantie en permanence, **à tous les agents** des Ministères Économique et Financier, **une politique d'Hygiène, de Sécurité et de Santé au travail de haut niveau.**

Pour Force ouvrière, cette garantie passe d'abord :

- Par le **bon fonctionnement des CHS-CT** des Ministères Économique et Financier trouvant sa signification dans le respect du dispositif réglementaire et la prise en compte de son évolution qui doit s'imposer à tous et ne doit pas être laissé à la libre appréciation des chefs de service locaux.

- Par le **droit des agents de travailler dans des locaux respectant, leur santé, l'Hygiène et la Sécurité** : tout doit être fait pour que la vie et la santé des agents ne soient jamais mises en danger, ce qui nécessite que toutes les mesures de prévention soient prises.

- Par **l'amélioration des conditions matérielles de travail des agents, l'amélioration de l'aménagement et de l'hygiène des locaux de travail.**

- Par toute action permettant de donner toute sa place à **la prévention de tous les risques** auxquels peuvent être exposés les agents et par l'élaboration de consignes de sécurité appropriées.

- Par la **préservation et l'amélioration du réseau des acteurs de prévention** : Médecins de Prévention ; infirmières ; ARMP ; IHS ; SA ; Ergonomes ; ACOMO.

- Par **l'augmentation des crédits.**

Telles sont les priorités de la Fédération des Finances FO.

La Fédération des Finances FO et tous ses syndicats affiliés continueront d'agir pour faire évoluer favorablement les pratiques en ce sens, pour une politique Hygiène et Sécurité, Santé au Travail à la hauteur de ces enjeux et des attentes de tous les agents des Ministères Économique et Financier.

COMBATTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La Fédération des Finances FO condamne les restructurations permanentes et dénonce les attaques sans précédent contre le Statut et le Service Public laïc et républicain, ainsi que la pression de plus en plus insoutenable au travers du pilotage par les indicateurs de performance et les réductions dogmatiques et drastiques des effectifs dont les agents subissent de plein fouet les conséquences.

La Fédération des Finances FO condamne les pratiques actuelles de management et exige des méthodes de gestion et d'encadrement des person-

nels plus humaines et respectueuses des personnes, seul moyen de prévenir les situations de souffrance au travail.

Elle revendique : **l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes** ; la suppression des logiciels de « flicage » des agents ; de réels moyens pour les acteurs de la prévention dont le CHS est le support naturel ; la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées par la souffrance au travail ; la reconnaissance en accident du travail des suicides dont les causes sont liées pour tout ou partie à des raisons professionnelles.

ÉRADICATION DE L'AMIANTE SUIVI MÉDICAL, MESURES DE RÉPARATION POUR LES AGENTS EXPOSÉS !

FO FINANCES REVENDIQUE :

- La mise en œuvre d'un plan global **d'éradication de l'amiante** au sein des Ministères Economique et Financier, aussi bien sur les sites domaniaux que sur les sites loués par l'Administration.

- La mise en place immédiate de la signalétique amiante réglementaire sur tous les matériaux contenant de l'amiante, afin d'éviter toute contamination accidentelle, notamment lors de travaux intervenants dans les immeubles occupés par les agents.

- **L'élaboration et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA)**, accessibles à tous les occupants.

- La transparence totale sur l'ensemble des documents établis lors des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante à l'égard des personnels, des organisations syndicales et des instances (CT et CHS).

- Le **recensement complet des personnels exposés à l'amiante et aux CMR**, quels que soient le niveau d'exposition et la prise en compte de toutes les expositions intervenues tout au long de la carrière des agents (traçabilité).

- La remise aux agents concernés de certificats de présence, de fiches ou d'attestation d'exposition à l'amiante ainsi qu'aux substances toxiques CMR.

- La mise en œuvre des dispositions de **suivi professionnel post-exposition et post-professionnel** en cas d'exposition à l'amiante et aux CMR.

- L'extension aux fonctionnaires de l'ensemble des **mesures de préretraité** amiante dont bénéficient les salariés du secteur privé.

- La **reconnaissance « site amianté » pour le Tripode à Nantes**.

AVEC FO FINANCES POUR L'AMÉLIORATION DU RECRUTEMENT, DE L'INSERTION, DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES PERSONNELS HANDICAPÉS

**POUR LES PERSONNELS HANDICAPÉS, FO FINANCES AGIT
ET SE BAT DANS LES INSTANCES,
GROUPES DE TRAVAIL ET SUR TOUS LES FRONTS CONTRE
TOUTE DISCRIMINATION ET POUR L'AMÉLIORATION**

**Du recrutement, de l'accueil, de la scolarité,
de l'aménagement des postes de travail, des formations,
mutations et notation et du déroulement de carrière**

FO FINANCES SE BAT A VOS CÔTÉS POUR

- **l'accessibilité des locaux et l'aménagement des postes de travail.**

- le respect de l'obligation légale d'emploi **de 6 %** par les Ministères Economique et financier.

- **FO Finances combat toute inégalité de traitement, toute discrimination ou exclusion.** A cet égard, pour FO Finances, l'expérience et les compétences de la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes

Handicapées (CRIPH) sont des éléments essentiels à préserver et à développer.

- **FO Finances veille à la bonne utilisation des crédits du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour que ceux-ci répondent aux réels besoins des personnes handicapées ou devenant handicapées.**

Vos représentants FO interviennent dans les instances où se traitent toutes les questions relatives à l'Hygiène et Sécurité, la Prévention médicale, la Santé au Travail.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTÉRIEL (CHSCT-M)

Le **CHSCT-M définit** les orientations et détermine les priorités de la politique ministérielle de prévention des risques professionnels.

Il **analyse et mesure** les impacts des actions mises en œuvre.

Le **CHSCT-M examine** les rapports annuels de l'Inspection Santé et Sécurité au Travail, de la Médecine de Prévention, du pôle Ergonomie, ainsi que le rapport sur l'évolution des risques professionnels.

Il **organise la formation** des acteurs Hygiène et Sécurité, Santé au Travail.

Il participe à l'**amélioration des outils d'intervention**.

Le CHSCT-M donne son avis sur la **répartition et l'utilisation des crédits annuels**.

Il **élabore les doctrines d'emploi** et/ou lettres de mission des acteurs de prévention (Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail; Médecins de Prévention; Ergonomes; Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention; Assistants et Conseillers de Prévention; Secrétaires-Animateurs).

LES COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : LES CHSCT

Les CHSCT, au niveau local, sont des instances de dialogue et de consultation **qui formulent des avis, veillent au respect des textes** législatifs et réglementaires en matière d'Hygiène et Sécurité, Santé au Travail et peuvent **proposer des actions** de prévention.

Les CHSCT **gèrent des crédits déconcentrés** destinés à **accompagner et à impulser l'action propre des Directions** des Ministères Économique et Financier, notamment en fonction de critères d'urgence, d'exemplarité, de complémentarité ainsi que des priorités définies par le CHSCT-M.

Les CHSCT **analysent les risques** professionnels et élaborent un **programme de prévention des risques y compris en matière d'harcèlement moral ou sexuel**.

Les CHSCT étudient les projets **d'aménagement, de construction et d'entretien** des bâtiments au regard des règles d'Hygiène et Sécurité et de bien-être au travail.

Ils agissent sur l'**organisation matérielle du travail**, l'environnement physique du travail et les nouvelles technologies qui ont un impact sur la santé physique et mentale des agents. Ils analysent les risques professionnels et proposent des actions de prévention. Ils peuvent, à ce titre, financer des **études ergonomiques**.

Les CHSCT procèdent à **une enquête** en cas d'accident du travail, de service, de maladie professionnelle, de suicide ou tentative de suicide. Ils sont informés des suites données à l'enquête.

Ils **permettent l'adaptation** des postes de travail aux personnes handicapées, l'aménagement des postes de travail pour les femmes enceintes.

**En votant FO FINANCES
aux Comités Techniques, vous renforcez
le rôle et la place des militants FO
au sein des instances CHSCT-M et CHSCT !**



VOS CANDIDATS AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



Laurent AUBURSIN DGFI
 Françoise GAUCHET DGFI
 Philippe GRASSET DGDDI
 Françoise PHELIX DGFI
 Didier COURTOIS DGFI
 Michèle BOUTONNET DGDDI
 Alain DURAFOUR DGCIS
 Marie-Josée DEFRANCE INSEE
 Jean-François ZAMORA SG
 Michel GARCIN DGCCRF
 Patricia DOUANEVSKI DGCIS
 Bernard BOIDIN DGT
 Marie-Laure BIGNET DREAL
 Jacques DEFFIEUX DGDDI
 Gisèle SAWCZUK AMOUROUX DGFI
 Nicole LIEGGI SCL
 Arya BOCQUET DGFI
 Thérèse MANCA KANE SG
 Gil LORENZO DGDDI
 Daniel DESPONTIN DGFI

Gérard TAGLIANA CGEFI
 Marie-Jeanne CATALA DGDDI
 Jean-Michel MENARD DGCCRF
 Dolorès PINARD DREAL
 Paul DUPUIS PHILIPPONNET DGCIS

Martine HELLERINGER DGFI
 Patricia DAVID INSEE
 Nicolas FOURRIER DIRECCTE
 Bruno CLAPARÈDE INSEE
 Jean Yves BRUN DGFI